SRP-IMG
Syndicat Représentatif Parisien
des Internes de Médecine Générale

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Paris, le 2 novembre 2026

Docteur Junior de médecine générale : une réforme d'affichage improvisée

Aujourd'hui, les premiers docteurs juniors de médecine générale prennent leurs fonctions. Cette année porte à dix ans la durée de formation des généralistes, sans que sa plus-value pédagogique soit clairement démontrée. Présentée comme une réponse aux déserts médicaux, elle retarde pourtant d'un an l'installation de ces futurs médecins généralistes.

Une réforme qui ne résout pas les déserts médicaux. L'activité des docteurs juniors peut contribuer à l'offre de soins locale, mais elle ne remplace pas l'installation pérenne d'un médecin qui prend en charge sa propre patientèle. En imposant une année supplémentaire avant l'installation, la réforme retarde l'arrivée de nouveaux médecins dans les territoires qui en manquent.

Une plus-value pédagogique qui reste à démontrer. L'allongement de l'internat ne garantit pas une meilleure formation. Il repose pourtant sur la mobilisation de maîtres de stage en nombre suffisant et sur un encadrement de qualité, dont les moyens ne sont pas assurés. Avant d'allonger l'internat, il aurait fallu donner aux trois années actuelles les moyens pédagogiques et humains de tenir pleinement leurs objectifs.

Une rentrée improvisée. Le dernier texte réglementaire n'a été publié que récemment, quelques jours avant la prise de fonctions des premiers docteurs juniors. Plusieurs difficultés persistent :

- **Encadrement :** les maîtres de stage ont dû se préparer à cette nouvelle responsabilité avec un module de quatre heures en e-learning.
- **Outils informatiques :** plusieurs logiciels métiers ne sont pas encore opérationnels pour les consultations des docteurs juniors.
- **Formalités administratives :** le statut des docteurs juniors, leur inscription à l'Ordre, leur affiliation à l'Assurance maladie et les modalités de facturation auprès des CPAM restent insuffisamment clarifiés.

Cette rentrée confirme les alertes formulées dès notre communiqué du 6 novembre 2022. **Les déserts médicaux ne se résorberont pas en imposant cette année supplémentaire aux internes.** La priorité doit être de lever les freins à l'installation, de renforcer l'attractivité des territoires et de donner aux médecins les moyens d'exercer.

SRP-IMG
Syndicat Représentatif Parisien
des Internes de Médecine Générale

Nous demandons aux pouvoirs publics de garantir dès maintenant aux docteurs juniors un encadrement effectif, des outils opérationnels et des procédures administratives clairement définies. Les difficultés rencontrées sur le terrain doivent recevoir des réponses rapides et concrètes.

Nous continuerons à défendre une formation de qualité, des conditions d'exercice dignes et un accès aux soins qui passe par l'installation des médecins généralistes, et non par le report d'un an de leur entrée dans l'exercice libéral.

Protégeons nos médecins de demain, protégeons nos patients !

Pour le Syndicat Représentatif Parisien des Internes de Médecine Générale
Louise LIMES – Présidente
presidence@srp-img.com | 06.31.56.14.93